

CONDITIONS D'ENTRÉE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DEPUIS LE 4 OCTOBRE 2021

Tous les voyageurs, empruntant un vol transitant par les États-Unis, doivent se conformer aux conditions d'entrée américaine (cf: [visuel conditions d'entrée aux États-Unis](#))

PERSONNE VACCINÉE de 12 ans et plus		
PAYS DE ZONE VERTE	PAYS DE ZONE ORANGE*	PAYS DE ZONE ROUGE
AU PLUS TARD 6 JOURS AVANT		
Enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - ETIS.pf		
Déclaration du motif impérieux santé famille professionnel		
AVANT LE VOL		
Réalisation d'un test RT-PCR de moins de 72H ou d'un test antigénique de moins de 48H		Réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 48H
À L'EMBARQUEMENT		
PRÉSENTER :		
<input type="checkbox"/> le résultat négatif de test ; <input type="checkbox"/> le récépissé d'enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - « ETIS » ; <input type="checkbox"/> la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme et de ne pas avoir été cas contact ; <input type="checkbox"/> le justificatif du statut vaccinal complet selon le pays de destination (et de transit dans certains cas - exemple : USA).		
	<input type="checkbox"/> le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux	<input type="checkbox"/> l'engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours
À L'ARRIVÉE		
<input checked="" type="checkbox"/> Test (J-0)		<input checked="" type="checkbox"/> J+4 : Test <input checked="" type="checkbox"/> J+8 : Test
<input checked="" type="checkbox"/> Pour les mineurs non vaccinés de plus de 6 ans accompagnant un majeur vacciné : <input checked="" type="checkbox"/> J+4 : Test <input checked="" type="checkbox"/> J+8 : Test		
		<input checked="" type="checkbox"/> isolement prophylactique de 7 jours (ainsi que les accompagnants)

PERSONNE NON VACCINÉE de 12 ans et plus		
PAYS DE ZONE VERTE	PAYS DE ZONE ORANGE*	PAYS DE ZONE ROUGE
AU PLUS TARD 6 JOURS AVANT		
Enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - ETIS.pf		
Déclaration du motif impérieux santé famille professionnel		
Déclaration du lieu choisi pour la quarantaine obligatoirement à Tahiti (10 jours)		
AVANT LE VOL		
Réalisation d'un test RT-PCR de moins de 72H ou d'un test antigénique de moins de 48H		Réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 48H
À L'EMBARQUEMENT		
PRÉSENTER :		
<input checked="" type="checkbox"/> le résultat négatif de test ; <input checked="" type="checkbox"/> le récépissé d'enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - « ETIS » ; <input checked="" type="checkbox"/> la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme et de ne pas avoir été cas contact ; <input checked="" type="checkbox"/> le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux.		
À L'ARRIVÉE		
PERSONNE NON VACCINÉE ET LES MINEURS DE PLUS DE 6 ANS LES ACCOMPAGNANTS		
<input checked="" type="checkbox"/> Test (J-0) <input checked="" type="checkbox"/> J+4 : Test <input checked="" type="checkbox"/> J+8 : Test		
PERSONNE NON VACCINÉE DE 12 ANS ET DE PLUS		
<input checked="" type="checkbox"/> Quarantaine obligatoire de 10 jours à Tahiti dans les conditions précisées dans la fiche relative aux mesures de quarantaine		

*hors États-unis

• Les mineurs de moins de 12 ans sont dispensés de déclarer un motif impérieux.
 • Les mineurs de 12 ans et plus accompagnant un majeur vacciné sont dispensés de déclarer un motif impérieux.